

Incendies, dégât des eaux, bris de glace, vol, vandalisme, accident...

Des mots qui restent abstraits tant qu'on ne les expérimente pas.
Rarement préparés à y faire face, découvrez les démarches à mettre en place pour gérer la situation au mieux.

Contactez votre service indemnisation au sein des **ASSURANCES MARCHAND** :
Par téléphone au **03.89.20.30.38** du lundi au vendredi de **8H30 à 12H et de 13H30 à 18H**

Ou par mail : **sinistre@assurances-marchand.fr**

Vous avez 5 jours ouvrés pour déclarer votre sinistre sauf en cas de vol où le délai est de 48H.

Pour préparer votre dossier d'indemnisation vous pouvez compléter et nous adresser le document ci dessous :

Vos coordonnées personnelles

Nom *

Prénom *

Numéro de contrat *

Merci d'indiquer l'adresse e-mail et le numéro téléphone sur lesquels vous souhaitez être contacté pour ce sinistre.

E-mail *

Portable *

Caractéristiques du sinistre

Date du sinistre *

Description du sinistre (circonstances, nature des dommages, lieu du sinistre...) *

Pensez à joindre photos, devis, factures, constat automobile ou dégât des eaux, ...

A réception de votre dossier, nous traiterons votre demande et vous donnerons les conseils pour gérer au mieux votre sinistre.

A retenir,

Nous pouvons vous orienter vers des prestataires partenaires afin de faciliter vos démarches :

3 bonnes raisons de faire appel au réseau de **partenaires agréés** :

Aucune avance de frais

Intervention rapide

Un service de qualité